



PRÉSENTATION DU RAPPORT PARLEMENTAIRE:

L'ADAPTATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU AU DÉFI CLIMATIQUE

David Taupiac, Député du Gers
co-président de la mission eau à l'Assemblée nationale



Scannez pour
retrouver le
rapport complet



L'évolution de la ressource en eau en France : Un constat alarmant



Une baisse importante de la disponibilité de la ressource en eau:

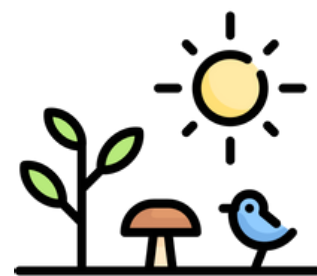
- De fortes irrégularités avec des épisodes pluvieux intenses et très localisés
- Une raréfaction de la ressource dans le sud méditerranéen

Chiffres clés :

110 bassins versants connaissent des tensions structurelles

14 % de baisse de la quantité d'eau renouvelable disponible en France entre la période 1990 2001 et 2002 2018

32 Mds de m³ sont prélevés chaque année pour satisfaire aux usages de l'activité humaine



Un fort impact sur la biodiversité:

- Raréfaction de la ressource qui perturbe les cycles reproducteurs et provoque la disparition des espèces
- Baisse de la concentration d'oxygène dans les eaux

Chiffres clés :

5,5 % de baisse d'oxygène dans les eaux intérieures et de 18,6 % dans les eaux profondes

56 % des masses d'eau de surface et 33 % des masses d'eau souterraines ne sont pas en bon état.



Le poids de l'action humaine sur la ressource:

- Baisse globale de la qualité de l'eau, phénomène d'eutrophisation
- Une consommation importante notamment dans l'agriculture et l'industrie

Chiffres clés :

5000 L d'eau par jour c'est l'empreinte sur l'eau par habitant en France, seulement 150L sont à usage domestique

2/3 de l'eau potable proviennent des nappes phréatiques, tandis que les eaux souterraines représentent 40 % des eaux industrielles et agricoles.

Des conséquences grandissantes sur la vie économique et sociale du pays



Des risques climatiques de plus en plus préjudiciable à l'économie, difficiles à assurer et indemniser : retrait-gonflement des argiles, sécheresses, inondations, érosion...



L'agriculture première victime du réchauffement climatique: hausse des températures = hausse de la demande en eau



Augmentation des conflits d'usages et des restrictions peuvent restreindre l'activité des entreprises et ralentir la réindustrialisation du pays



Des conséquences dommageables pour la santé publique du fait de la baisse de la qualité de l'eau

Chiffres clés

- Les dommages générés par les retrait gonflement des argiles qui étaient de 220 millions d'euros sur la période 1989-2023, à 700 ou 1300 millions d'euros d'ici 2100 (multiplication par un facteur 3 à 6).
- Dans le Languedoc, le passage progressif à un climat méditerranéen semi aride a conduit à une perte de 11 % de la production agricole en trente ans.
- Augmentation de 50 % de la mortalité des arbres entre les périodes 2005-2013 et 2012-2020.
- Dans le bassin Adour Garonne, durant l'été 2022, près de 100 communes étaient en rupture d'approvisionnement en eau potable, avec des tensions sur la ressource jusqu'en novembre.



Le contenu du rapport

► Le rapport de la mission d'information sur l'adaptation de la politique de l'eau au défi climatique :

81 Propositions centrées autour de **3 axes** majeurs :

I/ Préserver la ressource en eau

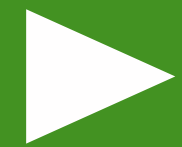
II/ Adapter les politiques de l'eau aux effets du changement climatique

III/ Renforcer la gouvernance et le financement des politiques de l'eau



Les principales préconisations du rapport

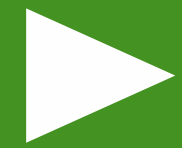
// Préserver la ressource en eau



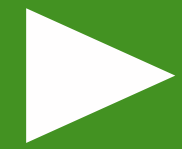
N° 7 : Faire respecter la loi en matière d'installation de compteurs individuels dans les copropriétés neuves Encourager l'adoption de compteurs individuels dans toutes les copropriétés pour favoriser la sobriété hydrique et la mise en place éventuelle de systèmes de tarification progressive



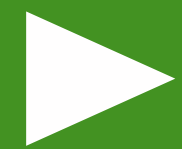
N°9 : Engager une réflexion avec les assurances sur la prise en charge des pertes d'exploitation liées aux restrictions d'eau par les arrêtés préfectoraux



N°13: Prendre en compte les impacts directs et indirects de tout nouveau projet d'aménagement ou d'implantation industrielle sur un territoire, en estimant son « empreinte eau » et en prenant en compte l'état de la ressource en eau sur ledit territoire



N°15 : Envisager à terme, la détermination d'une valeur sanitaire maximale (VMAX) pour les métabolites et le renforcement de leur prise en compte dans les autorisations de mise sur le marché



N°17 : Prévoir un soutien financier et technique systématique des services de l'État aux collectivités dans la réalisation des études et documents préalables à la demande de préemption d'une aire d'alimentation de captage (AAC)



Les principales préconisations du rapport

III/ Adapter les politiques de l'eau aux effets du changement climatique

- ▶ **N°22** : Intégrer dans tous les documents d'urbanisme, un règlement des eaux pluviales définissant des parcelles où l'infiltration devient obligatoire, en prenant en compte les contraintes locales
- ▶ **N°24** : Prévoir une prime permettant de financer des aménagements de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales du réseau pour les particuliers, sur le modèle des primes pour la rénovation énergétique
- ▶ **N°28** : Actualiser la liste des communes identifiées comme « points noirs » en termes de fuites, afin de mieux les accompagner
- ▶ **N°34** : Fixer un objectif de réutilisation des eaux usées traitées ou des eaux non conventionnelles pour chaque collectivité territoriale compétente en matière d'eau et d'assainissement
- ▶ **N°40** : Encourager le multi usage de l'eau stockée à des fins d'irrigation, notamment en période de crise, pour l'alimentation en eau potable, le soutien à l'étiage et éventuellement la recharge artificielle des nappes
- ▶ **N°41** : Encourager le stockage de l'eau dans les territoires les plus marqués par les irrégularités de la ressource en eau





Les principales préconisations du rapport

III/ Renforcer la gouvernance et le financement des politiques de l'eau



- ▶ **N°54** : Inciter à l'élaboration de Sdage et de SAGE moins volumineux et plus prescriptifs
- ▶ **N°57** : Raccourcir le délai de mise en oeuvre des CLE et des SAGE et simplifier leurs modalités de révision en introduisant des modes de révision partiels
- ▶ **N°61** : Accroître le nombre de sièges dévolus aux associations environnementales et aux associations d'usagers au sein des CLE et comités de bassin
- ▶ **N°71** : Supprimer le plafond de recettes des agences de l'eau ainsi que leur plafond d'emplois
- ▶ **N° 74** : Supprimer la TVA sur l'eau 5 5 et l'assainissement 10 qui est contraire au principe de « l'eau paie l'eau », afin d'aider au financement du mur d'investissements pour la rénovation des réseaux et le traitement des pollutions émergentes comme existantes

Les perspectives à donner à ce travail



Forte adhésion des acteurs de l'eau sur les conclusions du rapport



Rédaction d'une proposition de loi transpartisane à partir de la rentrée de septembre



Contactez mon équipe pour obtenir le rapport :
davidtaupiac.permanence@gmail.com



